

## Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu le règlement d'exécution (UE) 2017/2091 de la Commission du 14 novembre 2017, concernant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active iprodione,*

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **INTERFACE STRESSGARD***

*de la société* BAYER SAS

*numéro de dossier* n°2018-0021

*Considérant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active iprodione par le règlement d'exécution (UE) 2017/2091 du 14 novembre 2017,*

*Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,*

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée en France, à compter du 5 mars 2018**, dans les conditions précisées dans la présente décision.

### Informations générales sur le produit

Nom du produit	INTERFACE STRESSGARD
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	BAYER SAS Bayer CropScience Département Homologation France, 16, rue Jean-Marie Leclair, CS 90106, 69266 LYON CEDEX 09, FRANCE
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	256,4 g/L - iprodione 16 g/L - trifloxystrobine
Numéro d'intrant	979-2012.01
Numéro d'AMM	2150412
Fonction	Fongicide
Gamme d'usages	Professionnel

### Conditions générales de retrait

Date de retrait	05/03/2018
Date limite pour la vente et la distribution	05/06/2018
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	05/06/2018

A Maisons-Alfort, le

15 JAN. 2018

**Françoise WEBER**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)